



COMMUNE DE SULLENS

Municipalité

Préavis municipal 8/2025 au Conseil communal de Sullens

Demande d'un crédit de construction pour la réfection de la chaussée, création d'un trottoir, remplacement des conduites d'eau potable et collecteurs EU/EC, renouvellement de l'éclairage public

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Preamble

Par le préavis municipal 1/2024, votre Conseil a accordé à la Municipalité un crédit d'étude pour réaménager le quartier « Moille-Sullaz », situé entre la rue du Battoir et le chemin de Moille-Sullaz.

Le présent projet s'inscrit en continuité des objectifs fixés par la Municipalité en matière de sécurité des riverains et des piétons avec notamment la création d'un trottoir franchissable afin de répondre à la pétition formulée par les habitants du quartier.

L'emprise des travaux prévus par le projet, se situe dans le quartier de « Moille-Sullaz » sur les domaines publics n°DP1041, DP109, et DP1028, situés entre la rue du Battoir et le chemin de Moille-Sullaz.



Ces aménagements comprennent notamment, la réfection complète de la chaussée, la création d'un trottoir franchissable, ainsi que la réalisation des équipements permettant la rénovation du réseau d'approvisionnement en eau potable, selon les directives édictées dans notre plan directeur de distribution de l'eau (PDDE), le remplacement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires et la modernisation de l'éclairage public.

Avant le début des travaux, les différents fournisseurs des services industriels (tels que, Energiapro, Romande Energie, Swisscom, Sunrise) ont été informés des travaux.

2. Projet

Chaussée

Réfection complète de la chaussée comprenant l'encaissement, les couches de base et de roulement, des enrobés bitumineux avec un gabarit de chaussée à 3,5 m. Celui-ci a été augmenté dans les virages pour permettre le croisement et la giration des véhicules.

En revanche, la largeur du chemin sans issue reste pratiquement identique.

Pose de lignes de pavés de bords de chaque côté de la chaussée.

Réalisation d'un trottoir franchissable d'une largeur variable entre 1,70 m et 1,50 m de largeur avec une bordure en granit franchissable et d'un pavé en arrière-trottoir.

La surface totale de réfection est d'environ 3100 m².

Réalisation de trois plateaux surélevés aux deux carrefours, et un avant le chemin AF en béton afin de ralentir le trafic et sécuriser les piétons.



Collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires EU/EC

Construction sur la parcelle DP1028 des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées sur le chemin de Moille-Sullaz (Nord-Est) d'une longueur d'environ 150 m.

Des collecteurs d'eaux claires seront construits pour permettre la récupération des eaux de surface du trottoir, de la chaussée et seront raccordés aux réseaux existants.
Les anciennes grilles de route seront toutes remplacées.



Conduite d'eau potable

Remplacement sur les parcelles DP1028 et 109 de la conduite d'eau potable existante par une nouvelle conduite en PE 100, DN 160/130.8 mm, PN16. Reprise des raccordements privés jusqu'en limite du domaine public. La longueur de la nouvelle conduite est d'environ 200 m.
De plus, la conduite répondra aux exigences de l'ECA et fera l'objet d'une demande de subvention.

Pour donner suite à l'examen préalable du projet auprès des services de l'État et conformément aux dispositions légales et selon l'art. 13 al. 1 de la Loi sur les routes (LROU), l'art.25 de la Loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP), ainsi que selon l'art. 7b de la Loi sur la distribution de l'eau (LDE), la Municipalité a soumis à l'enquête publique le dossier de l'aménagement du quartier de Moille-Sullaz du samedi 20 septembre 2025 au dimanche 19 octobre 2025.
Aucune opposition n'a été déposée.

Éclairage public

Fourniture et pose de nouveaux luminaires LED avec abaissement automatique entre 22h00 et 05h00 du matin. Modernisation du système de l'éclairage existant. Réalisation d'une fouille pour la pose d'un nouveau tube PE pour le tirage des câbles.

Sur la base du retour des offres et après vérification de leur conformité au cahier des charges, l’offre la plus avantageuses été retenue pour le chiffrage du préavis.

5. Coût des travaux

Génie civil, chaussée et trottoir, remplacement des collecteurs EC/EU, séparatifs privés, eau potable et éclairage public	975'000.00
Appareillage, pose conduite et raccordement de l’eau potable	75'000.00
Éclairage public	60'000.00
Aménagements divers, marquage, signalisation, arborisation, plantations, constat avant travaux, inspection vidéo des canalisations	35'000.00
Divers et imprévus environ 10%	114'500.00
Honoraires ingénieur civil phase 5, étude et surveillance des travaux, honoraires géomètre et prestations laboratoire	90'000.00
Montant total HT	1'349'000.00
T.V.A. 8.1% arrondi à	110'000.00
Montant total TTC	1'459'000.00

Crédit d’étude – Préavis 1/2024	69'000.00
Montant total général des travaux TTC	1'528'000.00

Répartition (TTC) :

Eaux usées/eaux claires	325'000.-
Routes	826'000.-
Eau potable	203'000.-
Eclairage public	105'000.-
Crédit d’étude	69'000.-

Une demande de subvention (environ 15%) pour les travaux de remplacement des conduites d’eau potable est en cours auprès de l’ECA.

Financement

	(en CHF)
Part des privés (approximatif)	27'500.-
Subvention	30'000.-
Fonds propres, emprunts en cours et emprunt à contracter	<u>1'401'500.-</u>
Total	1'459'000.-

Charges d’exploitation annuelles :

Intérêts de la dette, estimation	28'000.-
Amortissement prévu sur 30 ans	<u>47'000.-</u>
Total	75'000.-

Tenue des charges :

Ce montant de CHF 75'000.- figurera dans les comptes de fonctionnement dès la fin des travaux, soit pour la première année en 2027.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de la commune de Sullens
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport des commissions,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 :

La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux suivants :

- Réfection de la chaussée, création d'un trottoir franchissable, remplacement des conduites d'eau potable et collecteurs EU/EC, renouvellement de l'éclairage public

Article 2 :

- Un crédit d'investissement de CHF 1'459'000.- lui est accordé à cet effet. Ce montant sera financé par les liquidités courantes, les emprunts en cours, par un nouvel emprunt aux meilleures conditions.

Article 3 :

A la fin des travaux, l'amortissement du crédit d'investissement mentionné à l'article 2 s'effectuera par (chiffres en CHF) :

○ Subvention	30'000.-
○ Parts des tiers (privés)	27'500.-
○ Investissement	<u>1'401'500.-</u>
○ Total	CHF 1'459'000.-

Article 4 :

La Municipalité est autorisée à porter au compte de fonctionnement dès 2027 les charges annuelles de CHF 75'000.- .

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 octobre 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

D. Simond

N. Bégel

Responsable du préavis : M. Roland Valet

Commission des finances : M. Cappi Mathieu, Mme Jordan Aline, M. Dayen Frank,
M. Martin Henri, M. Valet Nicolas

Commission de la mobilité : M. Graf Reto, Mme Henry Lendi Marlène, Mme van Schlit Cerf
Alexandra, M. Lüthi Patrice, M. Dayer William, Mme Cantarella
Paccaud Caterina

Commission ad’hoc : Mme Patricia Cappi, Mme Monika Glesti, M. Fiore Amato Di Feo